

Diplôme de formation continue  
**DAS en justice restaurative**

Octobre 2022 – octobre 2023

5 modules - 18 jours de formation

En partenariat avec



# DIPLÔME DE FORMATION CONTINUE

## Enjeux

Le système pénal traditionnel se base sur le paradigme de la justice rétributive. Dans ce modèle, la fonction du droit pénal est de préserver les valeurs et les principes définis par l'État en établissant la culpabilité de personne délinquante et fixant la peine prévue par le droit.

Selon le paradigme de la justice restaurative, l'infraction est vue d'abord comme une atteinte aux personnes et aux relations sociales. Faire justice consiste dès lors à donner un rôle central à la victime et à l'auteur-e, afin d'identifier besoins individuels et obligations sociales et permettre la restauration des liens personnels et sociaux.

Des pratiques innovantes, tels les cercles, les conférences de groupe et la médiation restaurative dans un contexte pénal ou carcéral, participent à une nouvelle forme de justice en dialogue, favorisant la participation des personnes concernées et la reconnaissance de leur capacité d'autodétermination en ce qui concerne le règlement des conflits qu'ils ont avec autrui et qui sont nés d'un fait incriminé par le droit pénal. Si la normativité pénale subsiste par la qualification du délit et la menace d'une peine pour son auteur-e, elle se métisse avec l'apport d'une autre normativité axée sur la régulation des conflits dans une instance de communication, l'espace restauratif.

La démarche restaurative permet à la victime, qui exprime clairement son accord, de se réapproprier le conflit et d'en être actrice à part entière. Entendue et comprise, la victime pourra, grâce à la reconnaissance des faits et à la responsabilisation pour l'acte commis, voir satisfait son besoin de justice. La participation volontaire de l'auteur-e le ou la rend aussi acteur ou actrice du processus en se responsabilisant pour les actes commis, en offrant le cas échéant une réparation pour les dommages causés et en prenant concrètement conscience de la dimension affective et sociale de ses actes.

## Public cible

Médiateurs et médiatrices FSM (ou formation équivalente) désirant se spécialiser en interventions restauratives et en médiation pénale.

## Conditions d'admission au DAS

Peuvent présenter leur dossier d'admission, les personnes ayant terminé un CAS en Médiation de l'Université de Fribourg. Les personnes ayant terminé un CAS ou un DAS en médiation d'une autre université ou haute école (ou formation équivalente) peuvent suivre les modules et effectuer les travaux requis et recevront un CAS de l'Université de Fribourg. L'admission fait suite à une décision du Comité directeur.

## Objectifs d'apprentissage principaux

Pour obtenir leur diplôme, les personnes participant à la formation en justice restaurative seront capables de :

- comprendre le fonctionnement du système pénal
- comprendre les effets de l'infraction sur les personnes (auteur·e·s, victimes, proches)
- identifier et gérer les attentes et les besoins des personnes touchées par l'infraction
- identifier et gérer les spécificités des problématiques sensibles (violence sexuelle, violence conjugale, crimes graves)
- organiser, structurer et diriger une intervention en justice restaurative
- adapter l'intervention aux contextes intra et extra-judiciaires
- maintenir une posture de tiers
- faire évoluer leur pratique et contribuer à la formation (s'autoévaluer, prendre du recul sur ses pratiques professionnelles, conceptualiser ses pratiques en justice restaurative)
- développer un partenariat autour de la justice restaurative (identifier les réseaux professionnels et leurs compétences, construire des collaborations en préservant l'identité de la justice restaurative)
- promouvoir une culture de médiation

## Collaboration

Cette formation est organisée en collaboration avec l'AJURES.

# CALENDRIER\*

## Module 1 : Justice rétributive et justice restaurative

4 et 5 octobre 2022

## Module 2 : Les dispositifs existants de justice restaurative en Suisse

29 et 30 novembre 2022

## Module 3 : Les autres dispositifs de justice restaurative

10 et 11 janvier 2023

## Module 4 : La méthodologie des interventions restauratives

14 et 15 février 2023 / 4 et 5 avril 2023

## Module 5 : La méthodologie des interventions restauratives dans des contextes spécifiques et impact de la pratique sur la personne facilitatrice

16 et 17 mai 2023 / 4 et 5 juillet 2023 / 5 et 6 septembre 2023 / 10 et 11 octobre 2023

\*sous réserve de modifications

## Lieu et horaire

Centre de formation continue de l'Université de Fribourg, 9h15-17h15.

## Finance d'inscription

CHF 7'800.-

## **MODULE 1 : JUSTICE RÉTRIBUTIVE ET JUSTICE RESTAURATIVE**

### **Objectifs spécifiques :**

Comprendre les étapes juridiques de la commission d'une infraction et son impact sur les victimes et les auteurs ; appréhender le changement de paradigme qu'offre la justice restaurative en définissant l'acte délictueux d'abord comme un problème d'ordre interrelationnel qui implique la victime et l'auteur ainsi que la société / la communauté.

## **MODULE 2 : LES DISPOSITIFS EXISTANTS DE JUSTICE RESTAURATIVE EN SUISSE**

### **Objectifs spécifiques :**

Connaître des expériences réalisées à ce jour en Suisse :

- La médiation en matière pénale pour mineurs
- La médiation en matière pénale pour majeurs
- La médiation en contexte carcéral
- La médiation restaurative
- Le dialogue restauratif

## **MODULE 3 : LES AUTRES DISPOSITIFS DE JUSTICE RESTAURATIVE**

### **Objectifs spécifiques :**

Connaître d'autres expériences de justice restaurative dans le monde

- Les cercles restauratifs
- La concertation restaurative en groupe
- Les outils de justice coutumière, transitionnelle et internationale

## **MODULE 4 : LA MÉTHODOLOGIE DES INTERVENTIONS RESTAURATIVES**

### **Objectifs spécifiques :**

Initier et piloter des processus restauratifs en lien avec des institutions mandantes en prenant en compte les troubles, les traumatismes, les difficultés à dépasser les événements vécus, les attentes, les besoins que l'infraction peut créer tant chez la victime que chez l'auteur, ainsi que pour leurs proches.

- Les cercles restauratifs
- La concertation restaurative en groupe
- Les outils de justice coutumière, transitionnelle et internationale

## **MODULE 5 : LA MÉTHODOLOGIE DES INTERVENTIONS RESTAURATIVES DANS DES CONTEXTES SPÉCIFIQUES ET IMPACT DE LA PRATIQUE SUR LA PERSONNE FACILITATRICE**

### **Objectifs spécifiques :**

Initier et piloter des processus restauratifs dans des contextes présentant des particularités liées à des caractéristiques personnelles (minorité) ou à des infractions particulièrement graves.

## COMITE DIRECTEUR

### Directrice académique

**Joëlle Vuille**, Professeure ordinaire à la Faculté de droit de l'Université de Fribourg et titulaire de la Chaire de droit pénal et criminologie

Joëlle Vuille est professeure à l'Université de Fribourg, où elle enseigne le droit pénal, la criminologie et les sciences forensiques. Elle a étudié à l'Universités de Lausanne où elle a obtenu une licence en droit et un DESS en criminologie, et soutenu une thèse de doctorat sur l'utilisation de la preuve ADN au procès pénal. Elle a également travaillé à la University of California à Irvine et à l'Université de Neuchâtel. Ses domaines de recherche de prédilection sont l'usage des preuves scientifiques au procès pénal, le processus de décision judiciaire et les questions de genre dans la délinquance.

### Responsable de formation

**Anne Catherine Salberg**, Master européen en médiation, Médiatrice familiale FSM et Médiatrice en justice restaurative

Anne Catherine Salberg possède une licence en droit de l'Université de Genève et un Master européen en médiation. Elle est formatrice d'adultes, médiatrice familiale et pénale et superviseuse FSM, assermentée par le gouvernement genevois sur les tableaux des médiateurs civil et pénal. Elle est co-autrice d'un ouvrage « De la parole des victimes à l'action contre le racisme ». Elle a notamment participé à un programme de formation en justice restaurative en Ukraine, mené sous l'égide de la Confédération (DDC). Elle pratique la médiation dans le contexte de la justice des majeurs et des mineurs. Elle est facilitatrice en justice restaurative pour l'association AJURES et intervient en co-médiation en milieu carcéral ou hors de toute procédure pénale.

### Autres membres

**Camille Perrier Depeursinge**, Professeure associée, Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique, Université de Lausanne

Camille Perrier Depeursinge est Professeure à l'Université de Lausanne depuis 2018. Elle y enseigne le droit pénal général et spécial ainsi que les modes alternatifs de résolution des conflits en matière pénale. Elle a étudié aux Universités de Lausanne et Zurich, avant de rédiger une thèse sur « La médiation en droit pénal suisse » à l'Université de Lausanne. Elle a obtenu son brevet d'avocat en 2012 et exerce en cette qualité depuis, dans une étude de la région lausannoise, principalement en droit pénal. En 2006, elle a travaillé pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda, en Tanzanie. De 2013 à 2015, elle a vécu à Mountain View, en Californie. Elle y a suivi, comme auditrice, de nombreux cours dispensés à l'Université de Stanford et a travaillé comme accompagnatrice à la California School for the Deaf. Elle a contribué à fonder l'AJURES, qu'elle préside depuis sa création en 2015.

**André Kuhn**, Professeure ordinaire, Faculté de droit, Université de Neuchâtel

André Kuhn est Professeur ordinaire de droit pénal et de criminologie à la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, Professeur titulaire de criminologie à la Faculté de droit de l'Université de Genève et Professeur honoraire à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université de Lausanne. Son activité scientifique couvre principalement les aspects criminologiques et légaux de la réaction sociale au crime (pénologie, droit des sanctions, sentencing, modes amiables de résolution des conflits en matière pénale, etc.). Ses enseignements vont de la criminologie à la justice restaurative, en passant notamment par le droit pénal général, le droit des sanctions, la procédure pénale et le droit pénal et la procédure pénale des mineurs.

**Gérard Demierre**, Médiateur FSM avec spécialisation dans le domaine familial et de la justice juvénile (Bureau de la Médiation pénale pour Mineurs, canton de Fribourg)

Gérard Demierre est licencié en droit de l'Université de Fribourg et a travaillé en tant que greffier du Tribunal des mineurs de Fribourg jusqu'en 2004, avant de se former comme médiateur (reconnu FSM depuis 2002). Il est engagé comme médiateur au Bureau de la médiation pénale pour Mineurs (canton de FR) depuis sa création en 2004. Diplômé en médiation familiale (ASMF) depuis 2012, il exerce également en indépendant dans ce champ de médiation. Membre fondateur de l'Association AJURES, il intervient régulièrement dans les formations à la médiation en Suisse, ainsi que depuis 2016 à l'étranger comme consultant et formateur en médiation pénale dans des missions de la fondation Terre des Hommes et de l'Institut des droits de l'enfant (IDE). Avec l'AJURES, il est chargé de conduire des processus de justice restaurative en milieu carcéral en Romandie ou également dans des mandats hors de toute procédure.

**Marie-Claire Corminboeuf**, lic iur, Médiatrice FSM, Déléguée du Service de formation continue de l'Université de Fribourg



## Intervenant·e·s \*

**Olivier Boillat**, Juge et Président du Tribunal des mineurs du canton de Genève

**Antonio Buonatesta**, Psychologue, Directeur de Mediante – Service de médiation entre auteurs et victimes d’infraction, Namur, Belgique

**Serge Charbonneau**, Directeur général, Équijustice, Montréal, Canada

**Yann Colliou**, Co-Directeur, Institut international des droits de l’enfant et Responsable du Programme Accès à la Justice de Terre des hommes

**Gérard Demierre**, Médiateur FSM avec spécialisation dans le domaine familial et de la justice juvénile (Bureau de la Médiation pénale pour Mineurs, canton de Fribourg)

**Jacques Faget**, Directeur de recherche émérite au CNRS, Enseignant à Science-Po ainsi que dans diverses universités européennes. Formateur à la médiation dans plusieurs pays européens

**André Kuhn**, Professeur ordinaire de droit pénal et de criminologie à la Faculté de droit de l’Université de Neuchâtel, Professeur titulaire de criminologie à la Faculté de droit de l’Université de Genève et Professeur honoraire à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d’administration publique de l’Université de Lausanne

**Camille Perrier Depeursinge**, Professeure à l’Université de Lausanne depuis 2018. Elle y enseigne le droit pénal général et spécial ainsi que les modes alternatifs de résolution des conflits en matière pénale

**Anne Catherine Salberg**, Master européen en médiation, Médiatrice familiale FSM et Médiatrice en justice restaurative

**Joëlle Timmermans**, Médiatrice, Formatrice, Directrice de l’Association Le Souffle, Bruxelles, Belgique

## **TRAVAUX REQUIS POUR L'OBTENTION DU DIPLÔME (OU DU CERTIFICAT)**

### **Evaluations**

Une participation active et des travaux intermédiaires en lien avec les modules (lectures) sont attendus (évaluations formatives).

Un séminaire d'évaluation intermédiaire d'une mise en situation aura lieu avant le début des stages pratiques (évaluation certificative).

Un stage est à effectuer et un rapport de stage (environ 25 pages) est à rédiger (évaluation certificative).

### **Conditions d'obtention du diplôme ou du certificat \***

Obtention préalable d'une formation certifiante en médiation (niveau médiateur/médiatrice FSM).

Présence et participation active à 80 % des journées de formation.

Validation du séminaire d'évaluation intermédiaire.

Stage en médiation pénale/intervention restaurative.

\*pour les participants qui n'ont pas fait un CAS en médiation à l'Université de Fribourg

## Modalités d'inscription

Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne jusqu'au 31 août 2022 : [www.unifr.ch/formcont](http://www.unifr.ch/formcont)

En complément du formulaire d'inscription, le dossier de candidature doit contenir une lettre de motivation, un curriculum vitae, une copie du diplôme le plus élevé et du CAS en médiation ou de la formation équivalente. Ces annexes doivent également être téléchargées sur le formulaire d'inscription en ligne.

Le comité directeur décide des admissions.

## Mesures sanitaires

Les cours auront lieu dans le respect des normes en vigueur décidées par le Conseil fédéral.

## Conditions d'annulation

Votre inscription est définitive. Pour tout désistement, nous vous prions de vous annoncer par écrit.

Frais d'annulation :

Jusqu'à 90 jours avant le début de la formation CHF 300.–

Entre le 89e et le 60e jour avant le début de la formation 20% du montant d'inscription

Entre le 59e et le 30e jour avant le début de la formation 60% du montant d'inscription

Moins de 30 jours avant le début de la formation la totalité du montant d'inscription est due

Exception : proposition d'un-e participant-e de remplacement dont le dossier est accepté par le Comité directeur (dans ce cas-ci, seuls les frais administratifs seront retenus).

L'abandon en cours de formation n'implique pas de remboursement.

Si le nombre d'inscriptions pouvant être retenues est insuffisant, le Comité directeur se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation, ce qui implique alors un remboursement total et immédiat de vos frais d'inscription.

### **Information et coordination**

Service de la formation continue, Université de Fribourg

Rue de Rome 6, 1700 Fribourg

Tél. 026 300 73 45

E-mail : [formcont@unifr.ch](mailto:formcont@unifr.ch)